



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 240-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.311

Déposée le : 09.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Bauer (Wabern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Statistiques cantonales relatives aux demandes pour cas de rigueur

Les demandes pour cas de rigueur déposées par des personnes vivant dans le canton de Berne sont d'abord traitées au niveau cantonal. Toutefois, le nombre de ces demandes et d'autres chiffres qui s'y rapportent ne sont pas rendus publics. Les auteurs de la présente interpellation tiennent à garantir la transparence en la matière.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de demandes pour cas de rigueur ont été déposées en 2016, 2017, 2018 et 2019 auprès du Service des migrations du canton de Berne (distinguer les demandes déposées par des personnes admises provisoirement en application de l'article 84, alinéa 5 LEI de celles déposées selon l'article 14, alinéa 2 LAsi par des personnes déboutées en procédure d'asile) ?
2. Combien de ces demandes ont d'ores et déjà été rejetées au niveau cantonal (distinguer les demandes en fonction du statut des personnes concernées) ?
3. Quels étaient les trois motifs les plus fréquents pour lesquels une demande pour cas de rigueur n'a pas été transmise (distinguer les demandes en fonction du statut des personnes concernées) ?
4. Combien de ces demandes ont été transmises au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour approbation définitive (distinguer les demandes en fonction du statut des personnes concernées) ?
5. Combien de demandes transmises au SEM par le Service cantonal des migrations ont été admises ?
6. Combien de recours ont été déposés par des personnes admises provisoirement contre des décisions négatives au niveau cantonal ? Combien de ces recours ont été admis ?

Destinataires

- Grand Conseil